Communication de la Municipalité au Conseil communal du 13 février 2019

Communication n° 02/02.2019
Objet: changement de dénomination du SUPCI
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
A la suite du regroupement du service technique et de la station d'épuration (STEP) en 2014, il avait été décidé de réunir ces entités sous le nom de « Service de l'urbanisme, de la police des constructions et des infrastructures », connu sous l'abréviation « SUPCI ».
Nous vous informons que la Municipalité a décidé de changer la dénomination de celui-ci dans un souci d'harmonisation avec les autres services.
Il prend désormais le nom de « Service de l'urbanisme et des infrastructures », SUI en abrégé.
Dès le 1 ^{er} janvier 2019, les activités du service des eaux sont intégrées au SUI. Les autres tâches restent inchangées.
La Municipalité
Saint-Prex, le 13 février 2019/CM – 101.02.03
Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, syndic, au 079 446 34 35